
N° 1998-2568 - déplacements et voirie + finances et programmation - Lyon 8° - Acquisition, en vue de l'élargissement de la rue Antoine Lumière, d'une bande de terrain située 40-40 bis, rue Antoine Lumière et appartenant à la SCI Lumière-Saint Romain et à la société Sèvérini Pierres et Loisirs - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une bande de terrain située 40-40 bis, rue Antoine Lumière à Lyon 8° et appartenant à la SCI Lumière-Saint Romain, représentée par la SA Foncière Satis, et à la société Sèvérini Pierres et Loisirs.

Il s'agit de deux parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 57 et 59 de la section BV, d'une superficie respective de 22 et 32 mètres carrés et qui sont nécessaires à l'élargissement de la rue Antoine Lumière.

Cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux prescriptions des permis de construire n° 69-388-94-00511, 69-388-96-00112-1 et 69-388-96-00390 ;

B - Propose de l'autoriser à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Vu les permis de construire n° 69-388-94-00511, 69-388-96-00112-1 et 69-388-96-00390 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,